

Cette **pratique commune** est proposée par le groupe de travail Mapping ESEF de l'association XBRL France afin de favoriser la cohérence et la comparaison des publications ESEF. Elle n'a pas de caractère normatif et résulte des débats des participants aux réunions où elle a été discutée, et des éventuels commentaires transmis par Actéo et le GT ESEF CNCC.

## CONSTAT (Mai 2022)

Le tag LengthOfLifeOfLimitedLifeEntity relatif à la durée de vie de la société est inclus à la liste des balises obligatoires à partir de l'exercice 2022. Son utilisation doit être précisée

## PRATIQUE COMMUNE PROPOSEE

- La documentation de cette balise mentionne qu'elle s'applique « quand l'entreprise a une durée de vie limitée » explicite.
- La durée de vie des SA et SCA en France est fixée à 99 ans par défaut, avec possibilité de proroger autant que désiré. On ne considère pas que cela correspond à une durée de vie limitée.
- On ne doit dans ce cas pas utiliser la balise LengthOfLifeOfLimitedLifeEntity.

## DEBATS

Se référer à la réunion de mai 2022 du groupe de travail, ainsi qu'aux documentations associées  
[www.xbrlfrance.org/mapping](http://www.xbrlfrance.org/mapping)

## SUIVI

Pratique commune initiée le 24/05/2022, pour validation en juin.

POUR VALIDATION